



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

## SKF BARDAGE

SARL au capital de 1500 €  
Siège social : 5 RUE PAUL VERLAINE  
39100 DOLE  
RCS LONS-LE-SAUNIER 992979229

Par décision des associés du 01/05/2026, il a été décidé de nommer MRUSTEMAJ KASTRIOT demeurant 63 avenue de Verdun 39100 DOLE en qualité de Co-Gérant à compter du 01/05/2026. Modification au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

## DOMAINE DU REVERMONT

Société par actions simplifiée au capital de 138 600 euros  
Siège social : 600 Route du Revermont, 39230 PASSENAIS  
647 150 226 RCS LONS LE SAUNIER

### Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 29 Mai 2026, il résulte que la société ACE HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 130 CHEMIN DE LA RANCHE, 39210 LE PIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 104 008 867 RCS LONS LE SAUNIER, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Société f2b, démissionnaire, à effet du 29 Mai 2026.  
POUR AVIS  
Le Président

## CABINET BUFFARD - GONIN AVOCAT

Société Civile Professionnelle d'Avocats  
au capital de 36 587,77 €  
Siège social : 13 rue de Pavigny  
39000 LONS LE SAUNIER  
394 483 879 RCS LONS LE SAUNIER

Par décision du 27 mai 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur : Monsieur Laurent GONIN demeurant à LONS LE SAUNIER (39000) 1 Bis, Avenue du Stade, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à SAINT-REMY (71100) 18 Avenue de l'Europe, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER. Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER.

Pour insertion  
Laurent GONIN

## LES LODGES DU REVERMONT

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros  
Siège social : 600 Route du Revermont, 39230 PASSENAIS  
911 540 680 RCS LONS LE SAUNIER

### Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 29 Mai 2026, il résulte que la société ACE HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 130 CHEMIN DE LA RANCHE, 39210 LE PIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 104 008 867 RCS LONS LE SAUNIER, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Société f2b, démissionnaire, à effet du 29 Mai 2026.  
POUR AVIS  
Le Président

### LEGALTYS

## RANNEK

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 4 Rue au Tilleul,  
39270 LA TOUR DU MEIX  
943 058 925 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 27 mai 2026, il a été décidé : - d'étendre, à compter du même jour, l'objet social aux activités de « Restauration traditionnelle, saladerie, pâtisserie, épicerie ; Activités de camping, location de terrains de camping, location d'habitations légères de loisirs et de tous matériels de camping, location de logements insolites et de mobil-home, parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs ; Organisation d'activités touristiques, culturelles ou sportives, et d'animations pour les vacanciers. » L'article 2 des Statuts a été modifié en conséquence. - de nommer aux fonctions de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du même jour, Monsieur Benjamin Nicolas RENNA, demeurant 1 Petit Château, PRATZ, 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE.

Pour avis  
La Présidence

## LE MOULIN DU VAL DE SORNE

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 266 275 €  
Siège social : Moulin des Cuchots  
39570 VERNANTOIS  
340 267 335 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 28 mai 2026, il a été pris acte de la démission de Monsieur Jérôme de GRIVEL à effet du 13 avril 2026 de ses fonctions de Directeur Général. Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER.

Pour avis,  
La Présidente  
Marie de Grivel

### LEGALTYS

## RENNARK

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : PONT DE LA PYLE  
DOMAINE DU SURCHAUFFANT,  
39270 LA TOUR DU MEIX  
909 281 446 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 27 mai 2026, il a été décidé de nommer aux fonctions de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter du même jour, Monsieur Benjamin Nicolas RENNA, demeurant 1 Petit Château, PRATZ, 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE.

Pour avis  
La Présidence

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 5 décembre 2019,  
Monsieur Alain Henri Joseph MILLIER, en son vivant retraité, demeurant à CHATENOIS (39700) 21 rue des Fontaines.  
Né à DOLE (39100), le 17 juillet 1950. Célibataire.  
Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.  
Résident au sens de la réglementation fiscale.  
Décédé à DOLE (39100), le 28 janvier 2026.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emmanuel MOYSE, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « DOLEXIA NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à DOLE, 34 avenue de Northwich, le 18 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emmanuel MOYSE, Notaire à DOLE, 34 avenue de Northwich, référence CRPCEN : 39034, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.  
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

MAÎTRE MARJORIE CORNU-FRAINET  
NOTAIRE  
1 RUE DES COMBES  
25120 MAICHE

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 10 août 2012, Madame Blandine Hermine Laure Juliette RONDOT, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à LONS-LE-SAUNIER (39000) 2A rue des Mouillères, née à LE BARBOUX (25210), le 18 septembre 1930, décédée à LONS-LE-SAUNIER (39000) (FRANCE), le 25 septembre 2024.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marjorie CORNU-FRAINET, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle dénommée « Romain FEUVRIER, Raymond POLATLI et Marjorie CORNU-FRAINET, Notaires associés », dont le siège est à MAICHE (25120), 1, Rue des Combès, à la résidence de MAICHE (25120), 1 rue des Combès, le 12 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marjorie CORNU-FRAINET, notaire à MAICHE (25120) 1 rue des Combès, dans le délai d'un mois à compter du 19 mai 2026, date de réception par le greffe du tribunal de grande instance de MONTBELIARD de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et de la copie de ce testament.  
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis  
Me Marjorie CORNU-FRAINET

## VENTE DE PARCELLES BOISEES

Commune de LES NANS (39300) figurant au cadastre :  
Section : B N° 149 Lieudit : sous le bois.  
Surface : 29a 10ca  
Section : B N° 150 Lieudit : sous le bois.  
Surface : 08a 30ca  
Prix : 2 070,00 Euros. Frais : 450,00 Euros.  
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en mairie et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante : Office Notarial de Belle-Frise, 1 Rue Clémenceau, BP 3110, 39301 Champagnole Cedex.

## SGCB

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social : 9 Rue d'Auvergne - Beaufort  
39190 BEAUFORT-ORBAGNA  
800 576 209 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant décision collective des associés en date du 30/04/2026, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur Mme Chantal BOULLIER, demeurant 9 Rue d'Auvergne - Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA et déchargé cette dernière de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.  
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,

## MAIRIE DE LARNAUD

### AVIS CONCERNANT L'AMENAGEMENT FONCIER PUBLICITE PROPRIETAIRES

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui sera constituée en application des articles L.121-4 et L.121-5 du code rural et de la pêche maritime comprend trois propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont 2 titulaires et 1 suppléant, élus par le conseil municipal.  
Elle comprend également quatre propriétaires forestiers de la commune dont 2 titulaires et 2 suppléants désignés par le conseil municipal.  
Cette élection et désignation aura lieu lors du prochain conseil municipal le mardi 23 juin 2026 à 19h00.  
Les candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette heure.

Le Maire,  
David Guyot

## SCI DU REVERMONT

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros  
Siège social : 130 CHEMIN DE LA RANCHE,  
39210 LE PIN

### Constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : SCI DU REVERMONT  
Siège social : 130 CHEMIN DE LA RANCHE, 39210 LE PIN  
Objet social : L'acquisition par voie d'apport, d'achat ou d'échange, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, d'ensembles immobiliers.  
Eventuellement, la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation.  
Exceptionnellement, l'aliénation d'immeubles sociaux et de ceux devenus inutilités à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société.  
La prise de participation dans toute société civile de placement immobilier.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Société ACE HOLDING, SAS au capital de 70 000 €, ayant son siège social sis 130 chemin de la Ranche, 39210 LE PIN, immatriculée sous le numéro 104 008 867 au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.  
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.  
Pour avis  
La Gérance

## SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE FROMAGÈRE FRUITIÈRE DU PLATEAU DES ROUSSES

Société à capital variable  
Siège social : Fromagerie  
39220 LES ROUSSES  
Agréée N° 39-187  
SIRET : 77841619800019

### CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira vendredi 12 juin 2026 10h 155 rue Mont St Jean 39220 LES ROUSSES  
Ordre du jour :  
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes  
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours  
3. Quitus aux administrateurs  
4. Dotation des réserves obligatoires  
5. Dotation des réserves libres et distributions  
6. Renouvellement du tiers sortant du CA  
7. Ratification de cooptation en CA  
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)  
9. Remplacement d'un administrateur  
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social  
11. Constatation de la variation du capital social  
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs  
13. Conventions réglementées  
14. Document relatif aux informations sur le prix  
15. Pouvoirs pour les formalités  
16. Questions diverses  
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15<sup>ème</sup> jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.  
Pour le Conseil d'Administration,  
la Présidente, Sylvie TINGUELY

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016  
Suivant testament olographe en date du 1<sup>er</sup> février 2019,  
Madame Jacqueline Christiane FAVRE, Retraitée, veuve de Monsieur Jacques André ROLLIER, demeurant à DAMPARIS (39500) 15 rue de la Malnoue, née à MEAUX (77100), le 22 novembre 1937, décédée à DAMPARIS (39500) le 23 février 2026,  
A consenti un legs universel.  
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Marc BARTHEN, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Marc BARTHEN, Céline RUIJ et Victor VANDEL, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à DOLE (39100), 8, rue Joseph Thoret, référence CRPCEN : 39033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.  
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

## DU CÔTÉ DES JARDINS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros  
Siège social : 37 rue Montenoise,  
39140 VILLEVIEUX  
900 917 659 RCS LONS LE SAUNIER

### Modification des dirigeants

Suivant décision des associés en date du 21 mai 2026, il résulte que Monsieur Olivier JOURNET, demeurant 37 rue Montenoise, 39140 VILLEVIEUX, a démissionné de ses fonctions de directeur général en date et à effet du 21 mai 2026 et a été nommé Président à la même date en remplacement de Madame Mathilde GAILLARD, démissionnaire à effet du 21 mai 2026, 11h30.  
POUR AVIS  
La Présidence

ETUDE DE ME MORGANE PLOUZNIKOFF,  
NOTAIRE ASSOCIEE A ST-CLAUDE (JURA),  
3 BD DE LA REPUBLIQUE

## AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Morgane PLOUZNIKOFF, Notaire associée de la Société dénommée « Morgane PLOUZNIKOFF, Notaire », Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée unipersonnelle titulaire d'un Office notarial dont le siège est à SAINT-CLAUDE (39200), 3, boulevard de la République, CRPCEN 39049, le 26 mai 2026, il a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial entre M. Christophe Carlos ANDRÉ, né à SAINT-CLAUDE (39200) le 29 juillet 1982, et Mme Aline Jeanne Nathalie BOURDIN, née à SAINT-CLAUDE (39200) le 29 novembre 1996, demeurant ensemble à COTEAUX DU LIZON (39170) 3 chemin du Lizon CUTTURA, mariés à la mairie de COTEAUX DU LIZON (39170) le 30 août 2025 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sans modification depuis, tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale. APPORT DE BIEN PROPRE : aux termes de cet acte, M. Christophe Carlos ANDRÉ a apporté à la communauté le bien ci-après désigné : A COTEAUX DU LIZON (JURA) 39170, 3 Chemin du Lizon, CUTTURA, une maison à usage d'habitation, comprenant : au rez-de-chaussée : cuisine, salon, deux chambres ; au premier étage : trois chambres, salle de bains, W.C., garage au sous-sol, avec terrain attenant, le tout cadastré préfixe 186 section AC n°507 lieudit 3 CHE DU LIZON pour une surface de 00 ha 15 a 51 ca. les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.

## PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES

24h/24 -  
7j/7



## // CHRONIQUE OVINE

### Un disque de naissance pour maîtriser ses périodes de vente d'agneaux

Un temps chaud et humide est favorable au développement du strongle digestif qui affecte le plus la santé des brebis et des agneaux : haemonchus. En effet, il faut moins d'une semaine entre le stade adulte et la nouvelle génération d'adultes si les conditions sont favorables contre plus d'un mois en période fraîche ou sèche.

De plus, haemonchus possède une forte capacité de ponte, environ 10 fois supérieure à celle des autres strongles. Ce parasite provoque des anémies, d'où les muqueuses blanches des animaux atteints.

Delphine Daniel, vétérinaire à l'Alliance Pastorale, indique que « la meilleure solution pour l'éviter reste la réalisation d'un traitement en prévention à la période à risque, avec une molécule rémanente (closantel, moxidectine). Mais pour être efficace et avoir une action prolongée, le closantel nécessite des animaux non anémiés et la moxidectine a besoin de suffisamment de graisse corporelle ».

Pour en savoir plus, contactez votre vétérinaire. ffrs des formations et des écoles agricoles, les visiteurs envient ce qu'ils considèrent comme un gage de réussite pour relever le défi agricole.

Enfin, ils ont souligné les normes de bien-être animal auxquels les élevages sont et seront encore davantage soumis au Canada, notamment en agriculture biologique et les contraintes administratives très lourdes, quasi rédhibitoires pour se lancer dans la vente au détail.



Pour être efficace, un traitement à la moxidectine nécessite des animaux en bon état.

Equipe technique ovine de BFC et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.